

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4585

objet : **Etudes diverses liées à l'insertion des lignes fortes de transports en commun dans leur environnement proche - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le Sytral est maître d'ouvrage de la réalisation de plusieurs lignes fortes de transports en commun :

- ligne de tramway T4 reliant la Part-Dieu à Vénissieux,
- ligne de trolleybus C1 reliant la Part-Dieu à Caluire et Cuire, *via* la Cité internationale,
- ligne de trolleybus C2 reliant la Part-Dieu à Rillieux la Pape, *via* le Tonkin,
- ligne de trolleybus C3 reliant Saint Paul à Vaulx en Velin,
- extension de la ligne B du métro à Oullins.

Le Sytral est maître d'ouvrage des travaux de ces lignes de façade à façade pour certaines (T4) ou seulement sur l'emprise concernée par la ligne de transport (trolleybus).

Des travaux connexes destinés à améliorer l'insertion urbaine ou le fonctionnement de ces projets sont souvent nécessaires.

La direction des grands projets de la Communauté urbaine est chargée de la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements connexes ainsi que d'étudier tous les impacts de ces lignes sur les domaines pour lesquels la Communauté urbaine est compétente.

Les études à réaliser sont des études de voirie, d'espaces publics, de circulation ou d'urbanisme sur des espaces situés à proximité immédiate du tracé des lignes fortes. Elles permettent de définir le programme de chacun des projets connexes.

Elles seraient confiées pour une durée de un an reconductible expressément trois fois une année sous forme d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Le marché comporterait un engagement de commande de 115 000 € HT minimum et de 460 000 € HT maximum par an.

Il comporterait trois lots techniques :

- lot n° 1 : études d'aménagement de voiries ou d'espaces publics à proximité immédiate des sites de transports en commun,
- lot n° 2 : études de déplacement, circulation, jalonnement et stationnement liées à l'impact des travaux ou des modifications définitives découlant de l'insertion des lignes fortes sur les déplacements, la circulation et le stationnement,

- lot n° 3 : études d'architecture, de paysage et d'urbanisme prenant en compte l'insertion d'une ligne forte et plus localement d'une station de transports en commun dans un quartier.

Ce marché serait attribué à une entreprise seule ou à un groupement conjoint dont le mandataire serait le titulaire du lot n° 1. Il pourrait être attribué à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Arrête que les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande correspondant et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 115 000 € HT, soit 137 540 € TTC et maximum de 460 000 € HT, soit 550 160 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2006 à 2009 - compte 203 100 - fonction 0824 - opérations :

- C1/C2 : opération 789,
- C3 : opération 787,
- T4 : opération 786,
- extension de la ligne B du métro à Oullins : l'opération est à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,